

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le programme de la session qui s'ouvre ayant été exposé de façon très détaillée dans le discours du trône, je ne pense pas qu'on présente, cette session-ci, un bill visant à modifier certains aspects de la loi électorale. Je serais évidemment très heureux de connaître le sentiment de l'honorable député sur ce point ou sur tout autre aspect de la question.

M. Lewis: Le ministre fera-t-il connaître à la Chambre si un groupe d'étude examine le rapport du comité, ou bien si ce document sera déferé à un comité de la Chambre afin qu'une action soit prise bientôt? Nous avons le rapport en main depuis quelques années.

L'hon. M. Macdonald: La question est, n'en doutez pas, sérieusement à l'étude.

LA PÊCHE

L'AIDE AUX PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Avant d'interroger le ministre des Pêcheries, je veux le féliciter pour son accession à ce poste. Le Ministre voudrait-il dès maintenant ou aussitôt qu'il le pourra renseigner la Chambre sur les progrès de ses entretiens avec les ministres des Pêcheries des provinces atlantiques sur la gravité de la situation de l'industrie de la pêche sur le littoral de l'Atlantique, et indiquer les initiatives envisagées par le gouvernement pour aider cette importante industrie primaire?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Je commencerai par remercier le député pour les félicitations qu'il vient de m'adresser. Quant aux problèmes relatifs à la pêche sur le littoral de l'Atlantique, ils sont présentement à l'étude. Mes entretiens avec les ministres des Pêcheries de la région atlantique portaient précisément sur cette étude. Les intentions du gouvernement seront révélées à la Chambre dès qu'elles seront élaborées.

M. Crouse: Les graves problèmes de mise en marché dans l'industrie de la pêche nous permettent-ils d'espérer un rapport préliminaire par suite de l'étude exhaustive du marché, financée par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et par l'industrie?

L'hon. M. Davis: J'espère qu'un rapport préliminaire sera prêt dès le début de l'an prochain. Je crois comprendre qu'un rapport intégral et définitif doit être terminé tôt en 1970.

[M. Lewis.]

LES POSTES

LA RÉMUNÉRATION DES FACTEURS RURAUX ATTEINTS PAR LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. Waldo Monteith (Perth): Je voudrais poser une question au ministre des Postes. Les réponses qu'il a données vendredi à propos des facteurs ruraux contenaient certains éléments d'incertitude ou d'imprécision. Le ministre voudrait-il alors faire prochainement une déclaration, à l'appel des motions, pour exposer la situation exacte des facteurs ruraux et la justification juridique de l'attitude du gouvernement?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes): Je travaille à une lettre destinée à tous les députés pour expliquer notre position.

L'hon. M. Monteith: La lettre sera-t-elle envoyée à tous les députés ou y aura-t-il une déclaration à l'appel des motions?

Une voix: Par la poste rurale.

L'hon. M. Kierans: J'adresse une lettre à tous les représentants pour leur expliquer notre position concernant, en particulier, les contrats ruraux.

L'hon. M. Monteith: Quand recevra-t-on cette lettre?

L'hon. M. Kierans: J'ai revu le brouillon vendredi. Elle partira donc bientôt.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Le ministre des Postes voudra-t-il également nous renseigner, dans sa déclaration, au sujet de la fermeture de certains bureaux de poste et de la suppression de routes rurales que dessert actuellement son ministère? Peut-il assurer à la Chambre que l'on maintiendra les services dont bénéficient actuellement les gens des campagnes?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, nous effectuons actuellement une réorganisation normale des services assurés par le ministère des Postes. Il est vrai que nous fermons certains bureaux à commission, mais nous les remplaçons par des services ruraux qui seront meilleurs. Les bureaux à commission que nous songeons à fermer actuellement sont évidemment ceux dont l'exploitation est largement déficitaire et qui, du point de vue économique, n'ont aucune raison d'être.

M. Coates: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes pourrait-il nous dire s'il considère comme normale la fermeture de trois bureaux de poste et de deux routes rurales dans une très petite région?